

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

I. Initiulé du projet Création du poste 63 000/20 000 volts Enedis de NIVELLE et de son raccordement à la future liaison souterraine RTE à 63 000 volt ARGIA - PULUTENIA n°2 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la pessonne habilitée à représenter la pessonne variet DT Maitrise d'ouvrages et de décisions des postes sources DT Maitrise d'ouvrages et de décisions des postes sources Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie Projet : Création du poste 63 000/20 000 volts Enedis de NIVELLE et de son raccordement souterrain au réseau 63 000 volts. Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entrainent pas d'augmentation de la surface foncière des postes.		Cadre réservé à l'autorité er	nvironnementale						
1. Initiulé du projet Création du poste 63 000/20 000 volts Enedis de NIVELLE et de son raccordement à la future liaison souterraine RTE à 63 000 volt ARGIA - PULUTENIA n°2 2. Idenlification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétilionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualifé de la personne hobitifée à représenter la personne borale Nom prénom et qualifé de la personne hobitifée à représenter la personne borale Nom prénom et qualifé de la personne hobitifée à représenter la personne borale Nom prénom et qualifé de la personne de la personne de la prénom de la tension maximale de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet. Caracléristiques du projet au regard des seulis et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles abundues issues d'authes nomencialiures (ICPE, IOTA, etc. 1. Rubrique : poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entrainent pas d'augmentat	Date de réception :	Dossier complet le :	I-Daniel III	N° dienregistrement					
2. Identification du (au des) maître(s) d'auvrage ou du (au des) pétitionnaire(s) 2. Identification du (au des) maître(s) d'auvrage ou du (au des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom Prén	11/06/11	\$118C1K5		<u> </u>					
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale! Nom. prénom et qualité de la pessance habilitée à représenter la pessance source. Prénom de qualité de la pessance source. SOLER Magali DI Maitrise d'ouvriges et de décisions des postes sources. RCS / SIRET 4 4 4 4 6 0 8 4 4 2 1 0 3 4 8 Forme juridique. SA à directoire Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du lableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.) 32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Projet : Création du poste 63 000/20 000 volts Enedis de NIVELLE et de son raccordement souterrain au réseau 63 000 volts. Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Nota : le raccordement souterrain 63 000 volts à future liaison ARGIA - PULLUTENIA n 2 n'est pas concerné par une rubrique ou sous-rubrique de l'article R.122-2. 4. Caractéristiques générales du projet Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énancées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démoltion Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la pratique du motocross (stationnement périodique).				liaison souterraine RTE à 63 000 volts					
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale! Nom. prénom et qualité de la pessance habilitée à représenter la pessance source. Prénom de qualité de la pessance source. SOLER Magali DI Maitrise d'ouvriges et de décisions des postes sources. RCS / SIRET 4 4 4 4 6 0 8 4 4 2 1 0 3 4 8 Forme juridique. SA à directoire Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du lableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.) 32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Projet : Création du poste 63 000/20 000 volts Enedis de NIVELLE et de son raccordement souterrain au réseau 63 000 volts. Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Nota : le raccordement souterrain 63 000 volts à future liaison ARGIA - PULLUTENIA n 2 n'est pas concerné par une rubrique ou sous-rubrique de l'article R.122-2. 4. Caractéristiques générales du projet Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énancées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démoltion Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la pratique du motocross (stationnement périodique).	2. Identification	du (ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des) pé	etitionnaire(s)					
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne hobilitée à représenter la personne boarde PT Maitrise d'ouvriges et de décisions des postes sources RCS / SIRET 4 4 4 6 0 8 4 4 2 1 0 3 4 8 Forme juridique SA à directoire Jaignez à voire demande l'annexe obligataire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du lableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie RCS / SIRET 4 4 4 6 0 8 8 4 4 2 1 0 3 4 8 Forme juridique SA à directoire Jaignez à voire demande l'annexe obligataire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du lableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.) 32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Rubrique: postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Nota : le raccordement souterrain 63 000 volts à future liaison ARGIA - PULUTENIA n 2 n'est pas concerné par une rubrique ou sous-rubrique de l'article R. 122-2. 4. Caractéristiques générales du projet Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000/00 00 volts sur l	<u> </u>								
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociales Nom, prénom et qualité de la personne habilité à représenter la personne braile. RCS / SIRET 4 4 4 4 6 0 8 4 4 2 1 0 3 4 8 Forme juridique SA à directoire Joignez à voire demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) au tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie N° de catégorie et sous-catégorie 2. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entrainent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Nota : le raccordement souterrain 63 000 volts à future liaison ARGIA - PULUTENIA n 2 n'est pas concerné par une rubrique ou sous-rubrique de l'article R.122-2. 4. Caroctéristiques générales du projet Dolvent être annexées au présent formulaire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la pratique du motocross (stationnement périodique).	THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY O	Prénor		W. College					
Nom, prénom et qualité de la pessonne habilitée à représenter la personne brocke. RCS / SIRET 4 4 4 6 0 8 4 4 2 1 0 3 4 8 Forme juridique SA à directoire. Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet. N° de catégorie et sous-catégorie (Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.). 32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entrainent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Nota : le raccordement souterrain 63 000 volts à future liaison ARGIA - PULUTENIA n 2 n'est pas concerné par une rubrique ou sous-rubrique de l'article R. 122-2. 4. Caractéristiques générales du projet Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la pratique du motocross (stationnement périodique).		10101							
Nom, prénom et qualifié de la pessanne habilitée à représenter la personne surade RCS / SIRET 4 4 4 4 6 0 8 4 4 2 1 0 3 4 8 Forme juridique SA à directoire Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1 3. Catégorie(s) applicable(s) au lableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie (Caractéristiques aériennes en haute et très haute tension. Projet : Création du poste 63 000/20 000 volts Enedis de NIVELLE et de son raccordement souterrain au réseau 63 000 volts. Rubrique : postes de transformation den la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entrainent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Nota : le raccordement souterrain 63 000 volts à future liaison ARGIA - PULUTENIA n 2 n'est pas concerné par une rubrique ou sous-rubrique de l'article R.122-2. 4. Caractéristiques générales du projet Dolvent être annexées au présent formulaire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la pratique du motocross (stationnement périodique).	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	ENEDIS							
Accordement souterain au réseau 63 000 volts. Ros / Sirem de de décisions des postes sources. **Ros / Sirem de de décisions des postes sources.** **Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du lableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatives (ICPE, IOTA, etc.) 32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Projet : Création du poste 63 000/20 000 volts Enedis de NIVELLE et de son raccordement souterrain au réseau 63 000 volts. Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entrainent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Nota : le raccordement souterrain 63 000 volts à future liaison ARGIA - PULUTENIA n' 2 n'est pas concerné par une rubrique ou sous-rubrique de l'article R.122-2. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la pratique du motocross (stationnement périodique).		NAME OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 1							
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) au tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciaiures (ICPE, IOTA, etc.) 32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Projet : Création du poste 63 000/20 000 volts Enedis de NIVELLE et de son raccordement souterrain au réseau 63 000 volts. Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Nota : le raccordement souterrain 63 000 volts à future liaison ARGIA - PULUTENIA n 2 n'est pas concerné par une rubrique ou sous-rubrique de l'article R.122-2. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la pratique du motocross (stationnement périodique).		-	de décisions des poste	es sources Transcription					
3. Catégorie(s) applicable(s) du lableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie	RCS / SIRET 4 4 4 6 0 8 4	4 2 1 0 3 4 8	Forme juridique Si	A à directoire					
Recategorie et sous-categorie — (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.) 32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Nota : le raccordement souterrain 63 000 volts à future liaison ARGIA - PULUTENIA n 2 n'est pas concerné par une rubrique ou sous-rubrique de l'article R.122-2. 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la pratique du motocross (stationnement périodique).	3. Catégorie(s) applicable(s) au tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et								
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la pratique du motocross (stationnement périodique).	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.) 32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Projet : Création du poste 63 000/20 000 volts Enedis de NIVELLE et de son raccordement souterrain au réseau 63 000 volts. Rubrique : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Nota : le raccordement souterrain 63 000 volts à future liaison ARGIA - PULUTENIA n°								
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la pratique du motocross (stationnement périodique).	4 Caractéristiques générales du projet								
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la pratique du motocross (stationnement périodique).									
Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la pratique du motocross (stationnement périodique).									
La projet set compaçá d'un parte de transformation en hátiment. Il occupara une cuparficia d'appiren 4.000 m² /3.647 m²	Le Pays basque intérieur, à l'instar de sa zone littorale, est marqué par une importante croissance démographique et économique. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains. Afin de garantir la sécurité d'alimentation du Pays basque dans cette zone, Enedis a pour projet la création d'un poste en bâtiment 63 000/20 000volts sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, dans un site dédié à l'heure actuelle à la								
exactement). Il sera constitué d'un transformateur de 36 MVA, d'une rame et de 9 départs HTA. Le poste est dimensionné pour pouvoir, à terme, accueillir 3 transformateurs et 6 demies-rames en tout. Ce poste sera raccordé en coupure sur la future liaison souterraine à 63 000 volts reliant les postes sources d'ARGIA et de PULUTENIA. Le raccordement sur cette liaison se fera en souterrain sur un linéaire inférieur à 200 m.									
Aucune démolition n'est prévue.	Aucune démolition n'est prévue.								
			Acceptable and a second and a s						

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La création du poste 63 000/20 000 volts de NIVELLE a pour objectif de garantir la sécurité d'alimentation électrique du Pays basque sur sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains.

Si la distribution électrique demeure acceptable en schéma normal d'exploitation, elle présente des signes de faiblesse lorsque le réseau est contraint. De plus, à terme, ce réseau de distribution ne sera plus suffisamment dimensionné pour faire face à la demande à venir, notamment sur les communes de Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare et Ustaritz.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet consiste à construire un poste de transformation sur un terrain d'une surface d'environ 4 000 m², comprenant des installations électriques en bâtiment. Entre le démarrage des travaux et sa mise en service, plusieurs opérations se succéderont :

- le balisage du chantier,
- d'aménagement du terrain,
- a réalisation des accès et de la clôture,
- a réalisation des pistes lourdes et légères, la construction d'un jeu de barre 63 000 volts et des massifs pour installation d'appareillages 63 000 volts
- =larconstruction du bâtiment de technologie PIM (Poste intérieur modulaire) d'une surface au sol d'environ 530 m²,
- la création des tranchées pour les liaisons moyenne tension 20 000 volts,
- ala mise en place et raccordement des matériels électriques de contrôle commande et de puissance,
- le contrôle du fonctionnement du poste par les équipes Enedis et RTE.

Le raccordement au réseau 63000 volts (raccordement sur la future liaison ARGIA - PULUTENIA n°2), d'une longueur inférieure à 200 m, sera réalisé en souterrain.

Une base de vie (temporaire) sur l'emprise du chantier sera réalisée à l'occasion (comprenant une salle de réunion, 2 bureaux, des vestiaires et une aire de lavage des véhicules). Elle sera démontée au fur et à mesure de l'avancement du chantier. La mise en service du poste de NIVELLE est envisagée pour fin-2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, le poste sera équipé d'un transformateur 63 000/20 000 volts de 36 MVA (deux autres pourront être implantés à terme en fonction des besoins futurs, sans besoin d'extension du poste). Il fonctionnera de façon automatique, aucun personnel ne sera présent en permanence sur le site (le poste sera téléconduit à distance).

Hors cas de panne ou d'avarie, seules quelques interventions ponctuelles d'entretien et de surveillance seront effectuées chaque année.

La liaison de raccordement 63 000 volts (mois de 200 m de long) ne nécessite aucune maintenance, sauf avarie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme			
Le poste de NIVELLE a fait l'objet d'une d d'aboutir, le 26 avril 2018 (réunion pléni			
À ce jour, aucune demande d'autorisation demande d'Approbation du projet d'on demande de Permis de construire (PC)	uvrage (APO) conformément au Code	de l'énergie,	
Le projet de création de poste électrique autorisation au titre de la Loi sur l'eau (s		ampleur, n'est pas soumis à dé	claration ou
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opératio	n - préciser les unités de mesure	e utilisées
Grand	eurs caractéristiques	V	aleur(s)
Superficie du site d'implantation du pos	ste	3 647 m ²	
Superficie des terrassements		2 500 m²	
Surface du bâtiment		533 m ²	
Hauteur du bâtiment		9,05 m	
Longueur du raccordement au réseau R	RTE	< 200 m	********
4.50			475-110 A
Supplied States	The second secon		0.0216.00
4.6 Localisation du projet	712		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnée géographiques ¹	Long. 6 1° 3 2 ' 3 2 " O Lat. 4 3	3 ° 2 3 ' 0 1" N
Route de Bayonne (RD255) 64310 Saint-Pée-sur-Nivelle	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°.11°a) b).12°.13°.22°, 32°, 34°, 38°:43° a), b) dell'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :		
	Point de départ :	Long ° ' " Lat	. " " " _
	Point d'arrivée :	Long ° ' " Lat	· · · · · · · ·
	Communes traversées :		
	Seule la commune de Saint-Pée-su raccordement au réseau RTE.	ır-Nivelle est concernée par le p	oste et son
100 miles			
		MALAN CALL SERVICE CONTRACTOR	
Jo	oignez à votre demande les anne	exes n° 2 à 6	
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvrag v cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'	e existant? Oui	Non X
environnementale?	The state of the s	Onl	Non X
4,7.2 Si oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	projet et		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

			uver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire
Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérēt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF de type 2 n°720008884 «Bois et landes d'Ustaritz et de Saint-Pée». Cette ZNIEFF comprend l'habitat déterminant "Landes, fruticées, pelouses et prairies": l'étude écologique réalisée (jointe en annexe) montre que le site d'accueil du projet n'est pas concerné par cet habitat. De façon générale, aucun habitat ni aucune espèce végétale déterminant de l'inventaire ZNIEFF en Aquitaine n'a été inventorié au droit du projet.
En zone de montagne ?		X	La commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, et de ce fait le futur poste de NIVELLE, ne sont pas concernés par la Loi montagne (loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et modifiée par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne). Le poste de NIVELLE investit une zone plane à une altitude moyenne de 89 m NGF.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotop 22		X	L'Arrêté préfectoral de protection de bioto pe (AP PB) le plus proche se situe à plus de 8,3 km du site d'accueil du futur poste électrique. Il s'agit du site de Lur Berria.
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	La commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, et de ce fait le futur poste de NIVELLE, ne sont pas concernés par la Loi littoral (loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur dudittoral, abrogée puis modifiée par l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'environnement). Le poste de NIVELLE sera situé à plus de 7 km du littoral atlantique.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	Le site d'accueil du futur poste de NIVELLE se situe à environ 3,3 km de la plus proche des entités listées ci-contre. Il s'agit de la réserve naturelle régionale "Errota Handia" située sur le cours d'eau Alotzeko Erreka. Le site du projet et la réserve naturelle régionale n'appartiennent pas au même sousbassin versant.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		. Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des Pyrénées-Atlantiques dont l'arrêté préfectoral portant approbation a été signé le 2 mai 2017. Le projet n'est pas concerné par le PPBE du réseau routier national en Pyrénées-Atlantiques ni par l'arrêté préfectoral portant approbation des cartes de bruit stratégiques des routes départementales. La première habitation se situe à plus d'1 km de distance du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Le site d'accueil du futur poste de NIVELLE se situe à environ 2 km de la plus proche des entités listées ci-contre. Il s'agit du périmètre de protection (rayon de 500 m) de la Redoute d'Hergaray inscrite en décembre 1992. De façon générale, aucune co-visiblité n'existe entre le futur poste et une des entités listées ci-contre.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le site d'accueil du futur poste de NIVELLE n'est concerné par aucune zone humide, validée ou supposée, selon les inventaires disponibles à ce jour sur le département ou le bassin versant (SAGE "Côtiers basques"). Si l'étude écologique a inventorié quelques mètres carrés d'habitat hygrophile en limite du projet, l'étude pédologique, jointe en annexe, montre que le secteur à maintes fois remanié n'est concerné par aucun horizon pédologique caractéristique de zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X	_	La commune de Saint-Pée-sur-Nivelle est couverte par le Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) relatif aux crues de la Nivelle et approuvé en décembre 2013. Le site d'accueil du futur poste se situe à plus de 2,8 km de la zone inondable associée à la Nivelle. De façon générale, aucun risque naturel majeur n'affecte le site du futur projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Les données collectées auprès des bases de données publiques montrent que le projet n'intéresse aucun site pollué. Le site pollué le plus proche est situé à 2,2 km environ, sur une autre colline. Il concerne la décharge de Bizi Garbia. Pour rappel, un poste électrique ne constitue pas une activité polluante.
Dangurb zone de répartition des eaux ?		X	Aucune zone de répartition des eaux n'intéresse le Pays basque (donnée ministériel). Pour rappel, le poste de NIVELLE n'implique aucun prélèvement de la ressource en eau, superficielle ou souterraine.
Dans un périmètre de protection tapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Le site d'accueil du poste électrique se situe à environ 1,5 km du périmètre éloigné de la prise d'eau sur la Nivelle (captage AEP) et à plus de 4 km de la prise d'eau. Le site d'accueil du poste de NIVELLEM'appartient pas au bassin versant de la Nivelle.
Dans un site inscrit ?		X	Le futur poste de NIVELLE se situe à plus de 3 km du site inscrit de l'"Ensemble dit du Labourd". Le futur poste de NIVELLE, en bâtiment architecturé et entouré en partie de boisements, ne sera pas perceptible depuis ce site ni d'aucun autre d'ailleurs.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le projet se situe à environ 2,2 km de la ZSC associée à la Nive (FR7200786) et à 2,3 km de celle associée à la Nivelle (FR720012968). Le site d'accueil du poste n'est concerné par aucun habitat d'intérêt communautaire. Il en est de même des habitats naturels situés à proximité selon l'étude écologique jointe en annexe.
D'un site classé ?		X	Le futur poste de NIVELLE se situe à environ 8 km du plus proche site classé, celui du "Massif de la Rhune". Le futur poste de NIVELLE, en bâtiment architecturé et entouré en partie de boisements, ne sera pas perceptible depuis ce site ni d'aucun autre d'ailleurs.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-li <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu? La création du poste induira l'imperméabilisation d'une partie de la parcelle (bâtiments, piste lourde, ouvrages maçonnés). Impliquera-t-il des La gestion des eaux de ruissellement se fera par l'intermédiaire d'un bassin à drainages / ou des ciel ouvert d'une capacité de 203 m³ (prise en compte d'une pluie modifications d'occurrence trentennale) avec un débit de fuite régulé de 2 l/s. prévisibles des masses d'eau Le projet n'a aucune incidence sur la masse d'eau souterraine située, selon souterraines? l'étude de drainage réalisée, entre -3,57 et - 8,4 m de profondeur. Restources tes travaux de construction du poste occasionneront des déblats remblais. Pour autant ils seront limités : la surface investie est quasiment plane (terrassements limités), al a été recherché l'équilibre des déblais/remblais pour ce projet. Est-il excédentaire en matériaux? Le traitement des terres sera réalisé en fonction de la caractéristique des matériaux : décapage et recyclage de la terre végétale (très peu présente au droit du site retenu), matériaux non utilisables évacués dans les filières ad hac voir ci-dessus. Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Le poste de transformation sera implanté sur une zone remaniée à maintes Est-il susceptible reprises servant aujourd'hui de stationnement aux utilisateurs du motocross. d'entraîner des perturbations, des Le diagnostic écologique réalisé en juin 2017 et avril 2018 (joint en annexe) dégradations, des montre que le site du futur poste électrique : destructions de la - est fortement artificialisé, bindiversité - intéresse 67 m² de flore hygrophile très dégradée (l'étude pédologique existante : faune, démontre que le site n'est pas en zone humide), flore, habitats, - comporte de grands arbres que Enedis a intégré à son projet. continuités Aucun enjeu écologique n'est avéré sur la faune, la flore et les habitats. écologiques? Le projet se situe à environ 2,2 km de la ZSC associée à la Nive (FR7200786) et Milieu naturel à 2,3 km de celle associée à la Nivelle (FR720012968). Le site d'accueil du Si le projet est situé poste n'est concerné par aucun habitat d'intérêt communautaire. Il en est de dans ou à proximité d'un site Natura même des habitats naturels situés à proximité selon l'étude écologique jointe 2000, est-il \boxtimes susceptible d'avoir un impact sur un Le projet n'aura pas d'incidence sur la conservation de ces sites Natura 2000, habitat / une tant en phase projet qu'en phase d'exploitation. espèce inscrit(e) au

Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le site retenu pour l'implantation du futur poste de NIVELLE est en majeure partie artificialisé et rudéralisé. Il n'engendre de ce fait aucune consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers. Il faut également souligné que : - Enedis a fait le choix d'implanter un poste en bâtiment moins consommateur d'espace qu'un poste classique aérien, - la concertation a abouti au choix du présent site au regard d'un autre agricole présentant un intérêt écologique marqué.
1	Est-il concerne or des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Le site retenu n'est concerné par aucun risque naturel majeur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le futur poste de NIVELLE n'engendra pas de risque sanitaire. Il est source de rayonnements magnétiques et électriques très largement inférieurs à la valeur réglementaire de l'Arrêté Technique du 17 mai 2011 qui prévoit respectivement une limite de 100 micro-Tesla et 5 000 volts/mètre (réglementation européenne). À noter que ces valeurs sont, au droit d'un transformateur, de 30 micro-Tesla et de quelques dizaines de volts par mètre. Ces valeurs décroissent proportionnellement avec le cube de la distance.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Sauf durant la période de travaux, la RD255 sera empruntée pour l'acheminement du matériel et des matériaux. Il pourrait en résulter une gêne au trafic. La RD255 est suffisamment dimensionnée pour permettre et supporter le léger surplus de trafic ponctuel attendu. Une rencontre avec la Communauté d'agglomération du Pays basque sera organisée avant le début des travaux pour la gestion des flux liés au chantier.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<u> </u>	X	Enedis a fait réaliser une étude acoustique (jointe en annexe) : le poste sera conforme à la réglementation acoustique en vigueur (arrêté du 26 janvier 2007). Le poste sera inaudible depuis les habitations les plus proches (situées à plus de 1 km) et ceci même avec l'utilisation de 3 transformateurs à terme. Pendant la phase temporaire des travaux, le bruit proviendra essentiellement des moteurs des engins chargés du terrassement et du dépôt des matériaux. Il sera sans effet sur les habitations les plus proches.

-			 	
		Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances offactives ?	\times	
		Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
773533		Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\times	Le futur poste de NIVELLE ne sera pas éclairé et ne sera pas de ce fait source de pollution lumineuse.
		Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
		Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
		Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	Durant la période de travaux, les déchets seront évacués par les entreprises dans les filières ad hoc (récupération-recyclage) conformément à la réglementation en vigueur. Il s'agit d'une obligation de résultat imposée par Enedis aux entreprises travaillant pour son compte.

°atrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Enedis a fait le choix, malgré la très bonne intégration paysagère du site et l'absence de co-visibilités marquées, de réaliser son poste en bâtiment. Celuici sera architecturé et reprendra les codes locaux de l'architecture basque. Le site n'est pas concerné par la présence de vestiges archéologiques connus, même à proximité. Sa position et le fait qu'il ait été remanié à maintes reprises rendent peu probable la découverte fortuite de vestiges.
cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	Le site du futur poste sert actuellement aux passages des engins fréquentant le motocross et de zone de stationnement. L'implantation du poste ne modifiera pas le circuit de motocross et une autre zone, sur une surface également artificialisée, permettra le stationnement des visiteurs du motocross (quelques places seulement sont nécessaires).
.2 Les incide approuvés		flées d	2U 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelle	\$ 1.00
2134a1277	8			
4				
1760			7	
				The state of the s
	- 116			
	115			
i.3 Les incide Dui	ences du projet identif Non X Si oui, décr			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

1

ŀ

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le dossier de concertation a fait l'objet de comparaisons pour le futur poste et son raccordement. La réunion plénière d'avril 2018 a abouti au choix du présent projet (hors zone agricole et hors zone d'intérêt écologique).

Un diagnostic écologique a été réalisé en juillet 2017 et complété en avril 2018. Des arbres à cavités, principal enjeu écologique, seront maintenus dans le projet. La découverte d'une zone à plantes hygrophiles de 67 m² n'est pas déterminante d'une zone humide comme le démontre le diagnostic pédologique réalisé à la demande de Enedis. La construction d'un poste sur une surface déjà remaniée ne présentera pas d'impact majeur pour la flore, la faune et les habitats naturels.

Enedis a fait le choix d'implanter un poste en bâtiment moins consommateur d'espace qu'un poste classique aérien alors qu'aucune co-visibilité n'imposait ce choix, hormis la volonté de réduire au mieux la surface d'implantation du poste. Ce poste est suffisamment dimensionné pour pouvoir, à terme et si le besoin le nécessite, accueillir d'autres équipements.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale pu qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site proposé pour l'implantation du futur poste de NIVELLE a été retenu lors de la téunion de concertation par les acteurs locaux (maine, associations environnementales) et les services de l'État (DREAL DETM, SDIS, ARS...) comme site de moindre impact. Le futur poste de NIVELLE occupera une surface plane (limitation des terrassements), artificialisée, sans enjeu écologique. Il sera intégré dans un bâtiment architecturé et ne présentera aucune co-visibilité directe depuis les habitations les plus proches (situées à plus de 1 km) ou les éléments majeurs du patrimoine (site inscrit on classé, monument historique, site patrimonial remarquable), ces derniers étant éloignés du site retenu. Le futur poste électrique n'induira aucune incidence sur la ressource en eau et les écoulements. Le projet ne présentant pas d'effet notable sur l'environnement, il ne parait pas nécessaire d'envisager une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

AND DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

		Objet	
Note de prése	ntation du projet		
Diagnostic éc	ologique		
Diagnostic pé	dologique de reconnaissance de z	one humide	
Étude acousti	que		
		re calenda	
		9. Engag umani et signature	
Je certifie su	ur l'honne <mark>u</mark> r l'exactitude des rens	eignements ci-dessus X	
	BORDEAUX	le, 18 JUIN 2018	
Fait à		The State of the S	





AMM ARCHITECTURE MALACAN MARTRES MIMIM Création poste éle

Création poste électrique 63/20kv de NIVELLE

Route de Bayonne, FAOLAKO - 64310 ST PEE SUR NIVELLE

MAITRE D'OUVRAGE

ENEDIS - Direction Régionale Midi-Pyrénées Sud BRIPS Sud Ouest 115 Quai de la Souys 33100 BORDEAUX

ARCHITECTE

ARCHITECTURE MALACAN MARTRES

63 Boulevand CARNOT 31000 TOULOUSE T +33 (0)5 61 21 94 57 - F +33 (0)5 62 27 04 81 agence@a-mn.fr - SIRET : 312 868 797 00035 BM • MD

MODIFICATIONS:

 - - - -	-	-	-	_	-	-	 _
109.11.15 Dossier Esquisse	1 23.02.16 Dossler Esq. Adaptation topographique	15.09.16 Dossler Esq. Prop. sur Terrain3 + Insertion	01.03.16 Dossier Esq. Prop. sur Terrand + Insertion 06.04.18 Dossier consultation DRAC			_	

Dossier de consultation du service régional d'archéologie DIAG | ESQ | APS | APD | DPC | PRO | DCE | ACT | VISA | EXE | SYNT | DET | AOR | DOE | APA

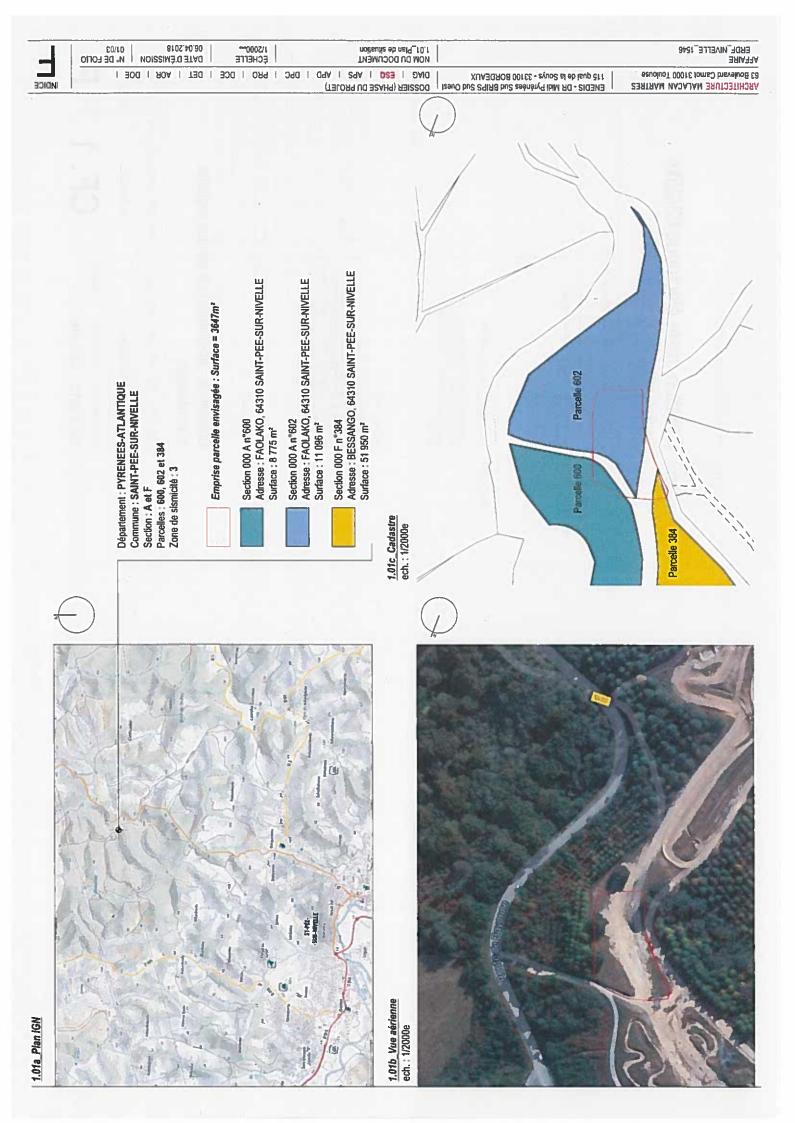
06.04.2018 | 03 Folios DATE D'ÉMISSION | N° DE FOLIO ERDF_NIVELLE_1546_ESQ_D.dwg

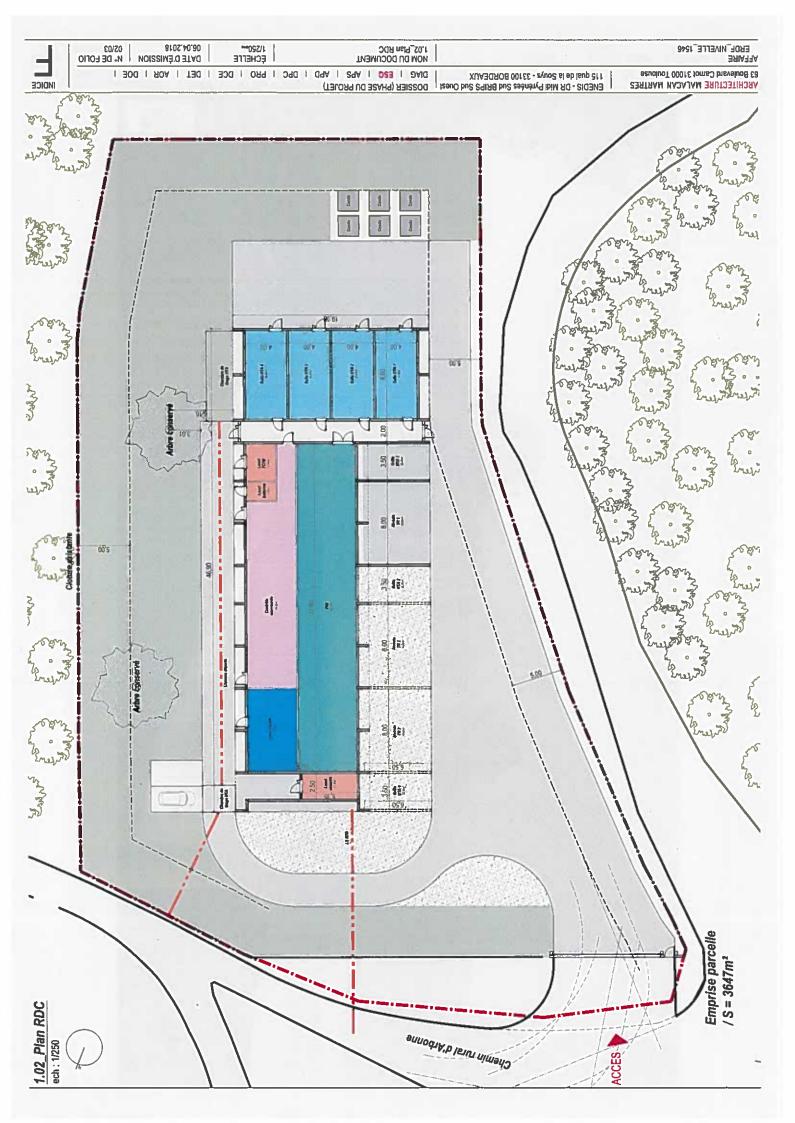
ECHELLE

Ш

MDICE

N° DE PLAN





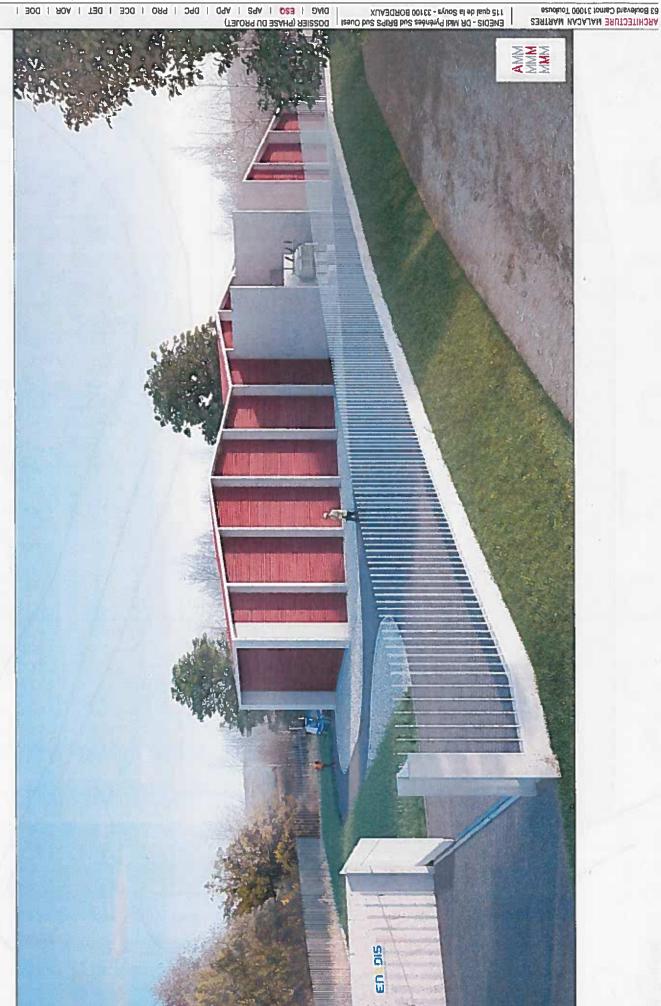
AFFAIRE NIVELLE_1546

NOW DO DOCOMENT

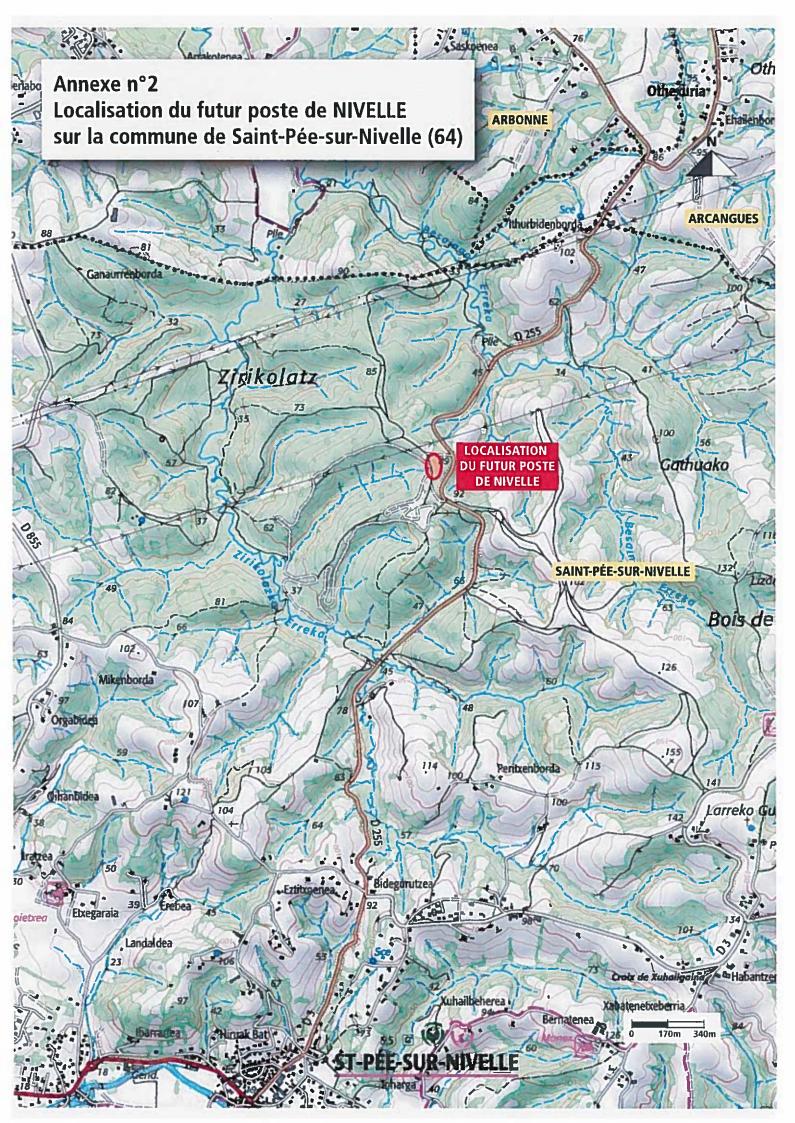
ЕСНЕГГЕ

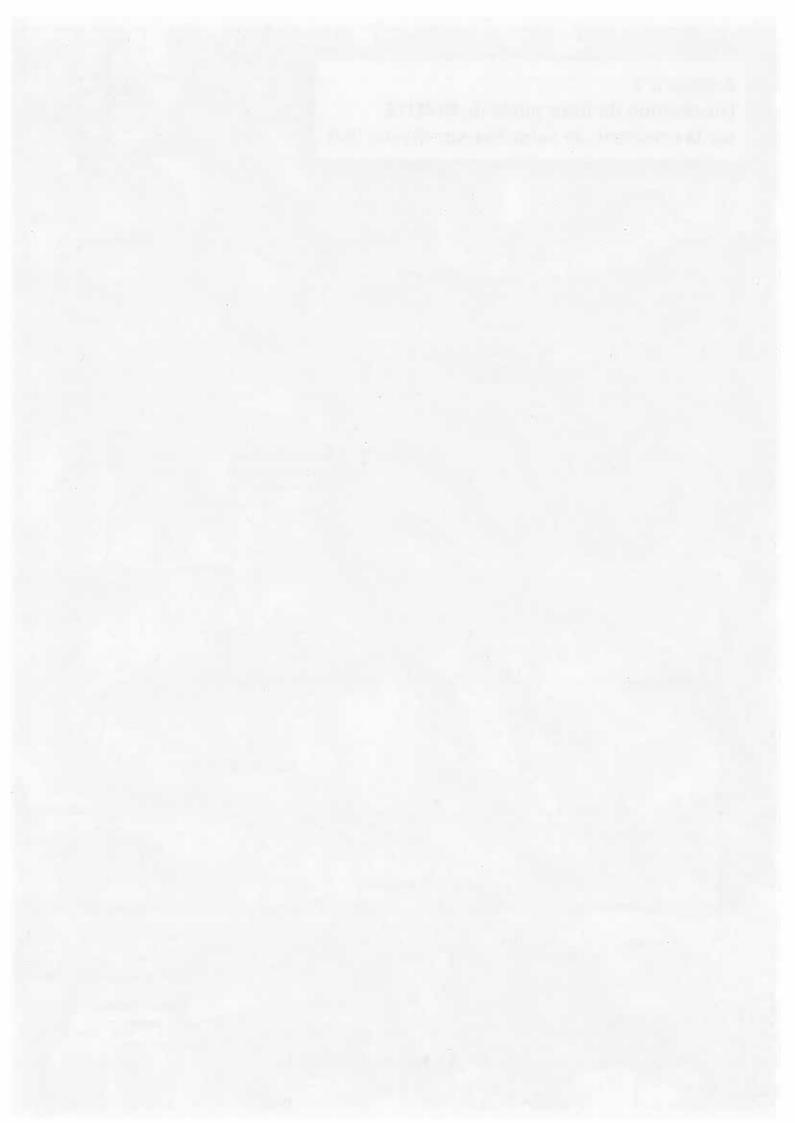
06.04.2018 N°. DE FOLIO

DING | ESQ | APS | APD | DPC | PRO | DCE | DET | AOR | DOE | ENEDIS - DK Midi Pyrénées Sud BRIPS Sud Ouesi DOSSIER (PHASE DU PROJET)



INDICE



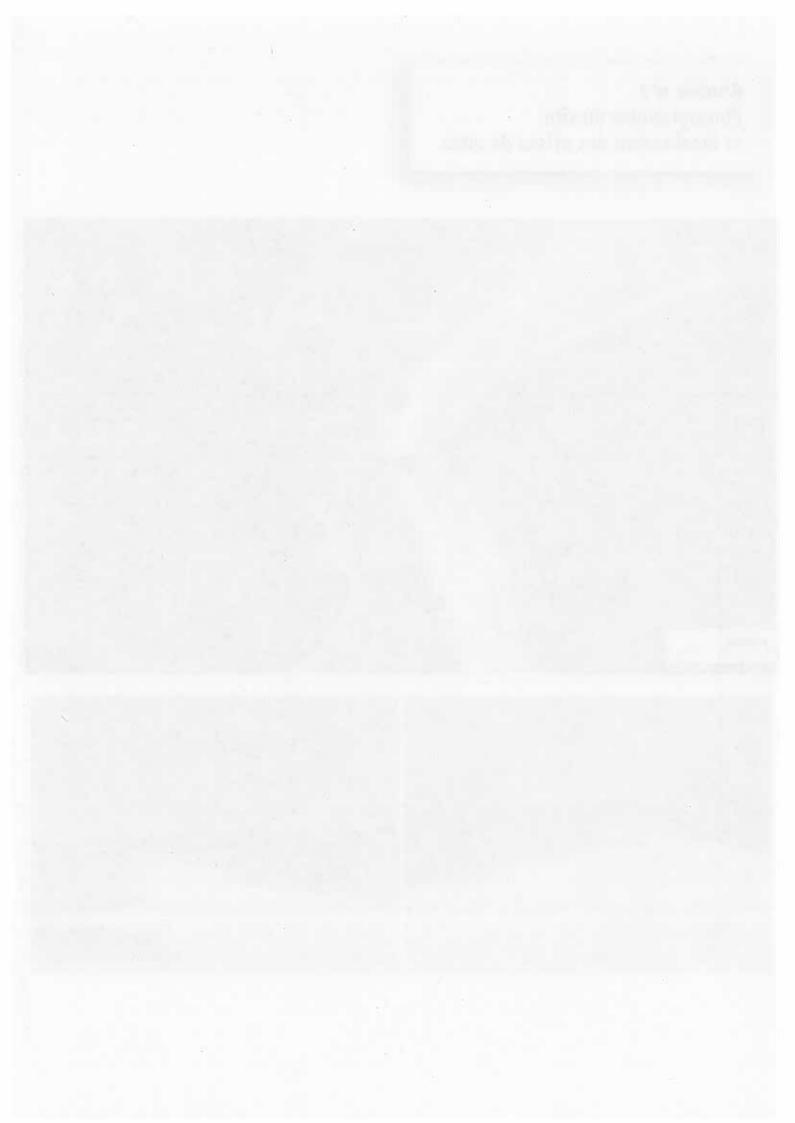


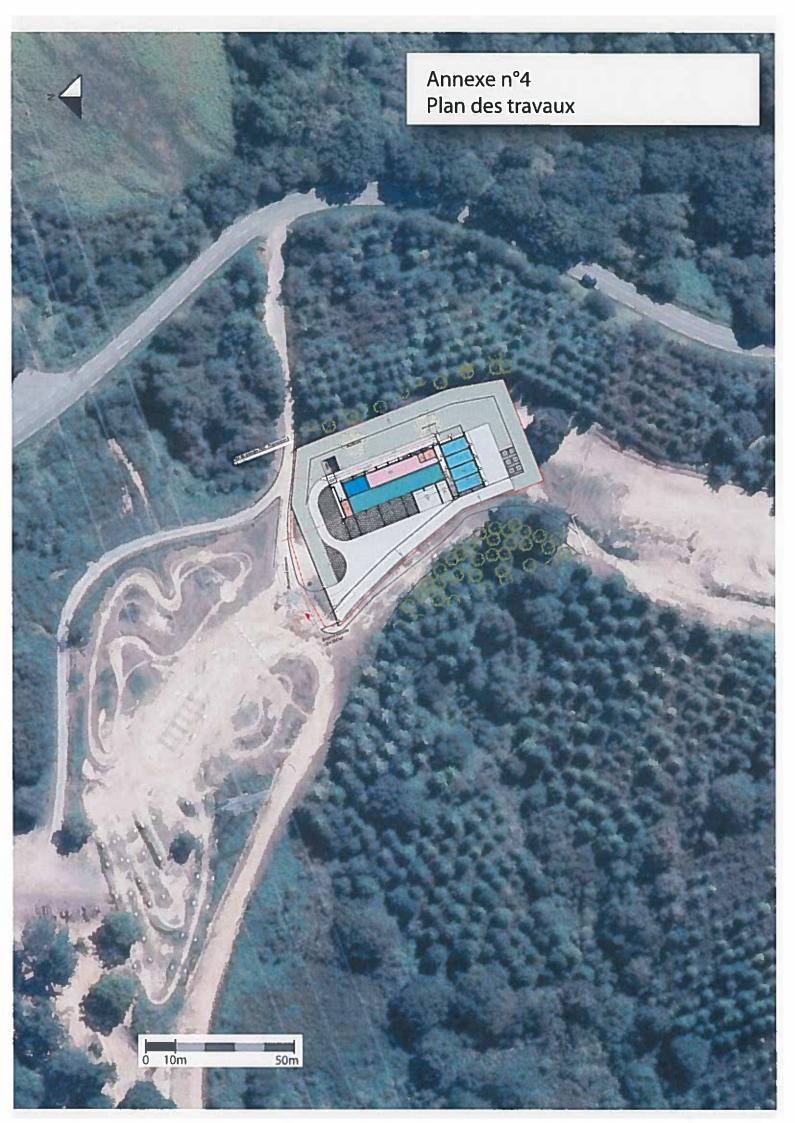
Annexe n°3 Photographies du site et localisation des prises de vues

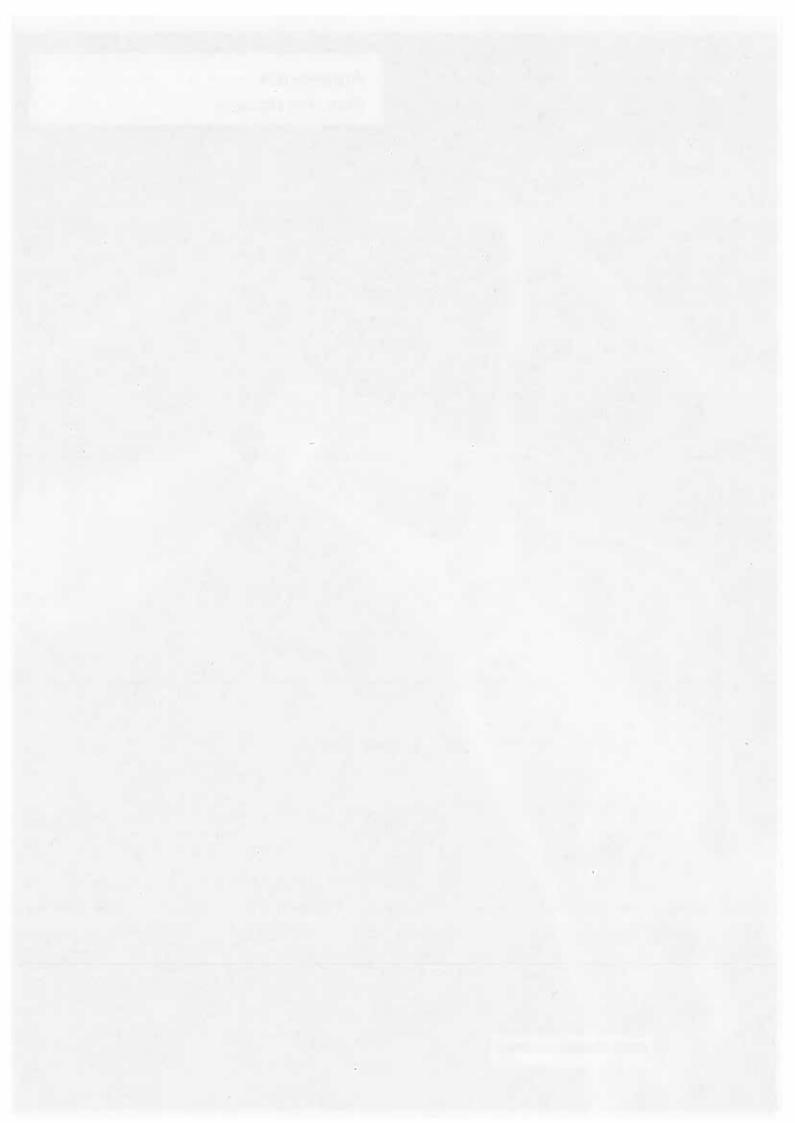


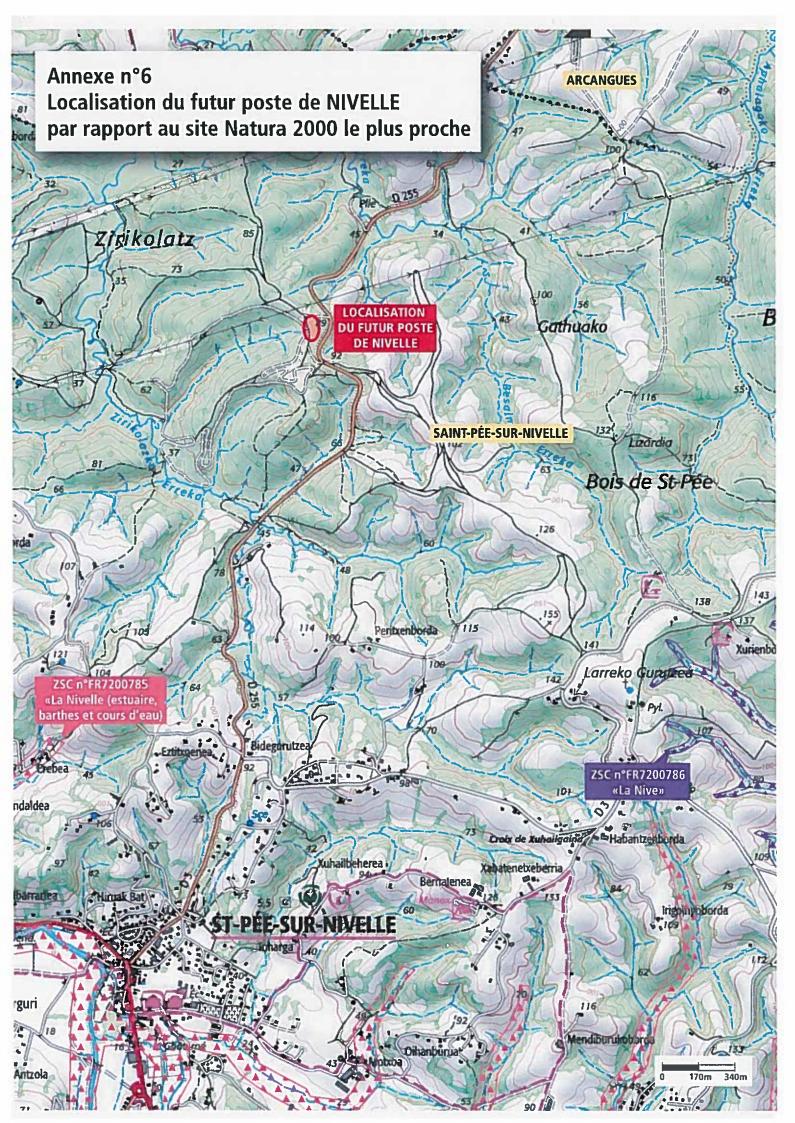












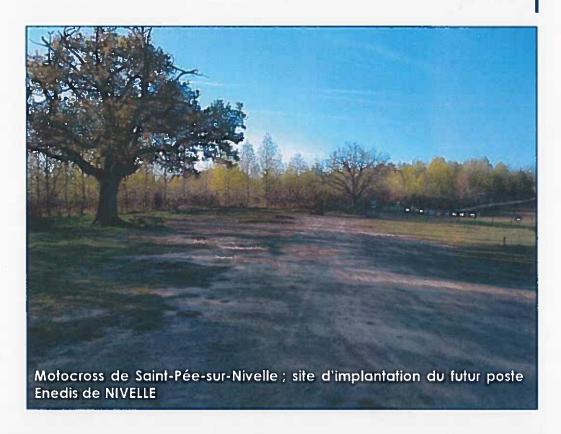






Poste de transformation de NIVELLE, à Saint-Pée-sur-Nivelle

Diagnostic écologique



Index	Affaire	Chrono	Indice	Auteur	Phase	Unité	Spécialité	Fichier Source	Logiciel
NOT		001	Α	MLE		00	ENV	NOT_ENEDIS_Nivelle_MLE_0.2.docx	Word
NOT		001	В	MLE		00	ENV	NOT_ENEDIS_Nivelle_MLE_0.4.docx	Word
NOT		001	В	MLE		00	ENV	NOT_ENEDIS_Nivelle_MLE_0.5.docx	Word



Table des matières

Préambule	2
1. Matériel et méthodes	3
2. Résultats	
2.1. Contexte écologique	4
2.2. Habitats naturels	4
2.3. Flore	14
2.4. Faune	16
Synthèse et conclusion	19



Préambule

La zone sud du département des Pyrénées atlantiques connait une croissance démographique et économique importante. Cette croissance est plus marquée sur les communes situées le long de la RD918 entre Saint-Jean-de-Luz et Cambo-les-Bains.

Cette zone est desservie en électricité par le réseau de distribution de Enedis. Ce réseau trouve ses limites de capacité lors des pics de consommation et pourrait, selon les études entreprises par Enedis, être rapidement sous dimensionné pour faire face à l'augmentation de la demande, notamment sur les communes de Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare et Ustaritz.

Afin d'améliorer le réseau de distribution, Enedis souhaite créer un nouveau poste de transformation au plus près de la demande actuelle et à venir en électricité. Le site proposé et retenu en réunion plénière de concertation le 26 avril 2018 se situe sur une partie du motocross de Saint-Pée-sur-Nivelle. Le futur poste de NIVELLE sera raccordée en direct sur la future liaison souterraine à 63 000 volts ARGIA - PULUTENIA n°2.

La présente note, basée sur des inventaires de terrains réalisés en mai 2018, vise à identifier les principaux enjeux relatifs au milieu naturel et à la biodiversité sur le site étudié pour l'implantation du poste de transformation. Cette expertise fait suite, et complète, une première expertise réalisée en juillet 2017 par le bureau d'études Géonomie.



1. Matériel et méthodes

L'expertise de terrain s'est déroulée le 18 avril 2018. Les conditions météorologiques étaient excellentes : ciel dégagé, températures situées entre 20 et 27 °C, très faible vent.

La zone d'étude correspondant au projet et ses alentours immédiats (150 m autour des emprises) ont été parcourus à pied. Les espèces contactées ont notamment été identifiées sur site par écoute et à l'aide de jumelles (espèces animales) et d'une loupe (espèces végétales). Les espèces et habitats patrimoniaux, ainsi que les espèces invasives, ont été localisées par GPS.

Les habitats rencontrés ont fait l'objet d'un relevé botanique. Ils ont ensuite été rattachés à la nomenclature EUNIS¹ puis faits correspondre avec la nomenclature Corine Biotope² et avec la typologie EUR27³ (habitats d'intérêt communautaire).

Les espèces végétales ont été identifiées sur site à l'aide de flores récentes et dont la dition (territoire qu'elles traitent) comprend la zone d'étude⁴.

L'avifaune a été identifiée sur la base d'écoutes et d'observations ponctuelles. Les autres espèces animales ont été identifiées par l'observation des individus ou de leurs traces.

La période d'inventaire a été favorable à la détection des espèces végétales précoces. Les espèces plus tardives, non fleuries ou peu développées au moment de l'inventaire, ont, en revanche, pu être sous-prospectées. De même, l'inventaire des groupes faunistiques à activité estivale, en particulier les insectes, ne peut pas prétendre à l'exhaustivité.

-

¹ J. Louvel, V. Gaudillat, et L. Poncet, EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature, Classification des habitats, Traduction Française Habitats terrestres et d'eau douce (Paris: MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, 2013).

² Miriam Bissardon, Lucas Guibal, et Jean-Claude Rameau, CORINE biotopes : version originale, types d'habitats français (École nationale du génie rural, des eaux et des forêts -ENGREF-, 2003).

³ European commission, The Interpretation Manual of European Union Habitats-EUR27 (EuropeanCommission DG Environment Brussels, 2007).

⁴ Iñaki Aizpuru, Claves ilustradas de la flora del País Vasco y territorios limítrofes (Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, 1999); Jean-Marc Tison et Bruno de Foucault, Flora Gallica: Flore de France (Mèze: Biotope Editions, 2014).



2. Résultats

2.1. Contexte écologique

Le projet s'inscrit dans un contexte paysager bocager et vallonné à dominance forestière.

Le climat du secteur est de type océanique, caractérisé par d'importantes précipitations et de faibles amplitudes thermiques.

Le substratum géologique est constitué de flysch alternant bancs d'argile et de grès. L'érosion du substratum développe en surface une arène de texture argilo-sableuse.

La zone d'étude proche (au droit et à proximité du projet) subit une forte pression anthropique dont les marques sont visibles dans le paysage :

- ligne électrique : vaste layon déboisé et régulièrement entretenu ;
- infrastructures routières (RD255);
- motocross : pistes en terre, parkings, mobilier et divers objets stockés, clôtures ;
- plantations d'arbres exotiques.

2.2. Habitats naturels

Huit types d'habitats naturels (dont plusieurs faiblement à fortement anthropisés) ont été distingués dans une zone de 150 m autour du projet. Aucun habitat n'est d'intérêt communautaire (habitats « Natura 2000 »). Par ailleurs, les arbres isolés ont été localisés car, sans constituer un habitat naturel à proprement parler, ils peuvent jouer un rôle important pour la faune.



Tableau 1 : habitats naturels présents à proximité du projet (H : habitat humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement)

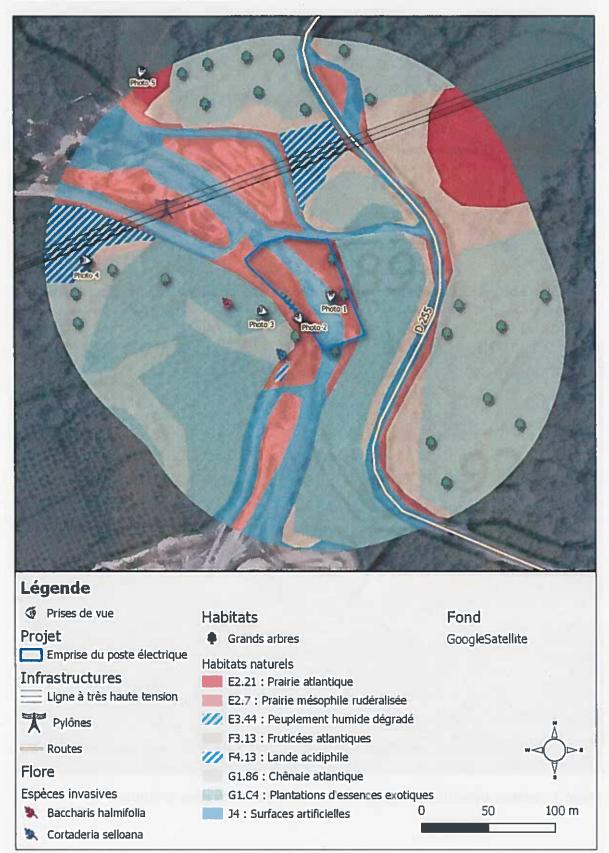
Description	Code Eunis	Code Corine Biotope	Habitat indicateur de zone humide	Surface comprise dans l'emprise du projet (m²)
Prairie mésophile rudéralisée	E2.7	38.21	-	2441
Végétation des dépressions humides	E3.44	37.24	Н	180
Fruticées atlantiques	F3.13	31.83	-	
Plantations d'arbres exotiques	G1.C4	83.325	-	23
Lande acidophile à Molinie	F4.13	31.13	Н	
Prairie de fauche atlantique	E2.21	38.21	•	The same of the same of
Chênaie acidophile	G1.86	41.56	-	
Surfaces artificielles	J4	87.2		1444

Les emprises du projet s'inscrivent dans les enveloppes des habitats naturels suivants :

- surfaces artificielles:
- mésophile rudéralisée ;
- végétation des dépressions humides dégradées.



Carte 1: habitats naturels et flore





Prairie mésophile rudéralisée

Description	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Cahiers d'habitats		
Prairie mésophile rudéralisée	E2.7	38.21	Non concerné		

Cet habitat est difficile à individualiser car soumis à de nombreuses perturbations anthropiques qui dénaturent la composition du peuplement végétal. Les déterminants écologiques principaux de cet habitat sont : la présence d'un sol moyennement fertile (disponibilité en minéraux), une bonne alimentation hydrique et une perturbation périodique (fauche ou, localement, piétinement) bloquant la succession écologique à un stade herbacé. Si les espèces prairiales et d'ourlets (Poa pratensis, Arrhenatherum elatius, Trifolium pratense, Plantago lanceolata) sont bien représentées sur les espaces peu piétinés, elles laissent la place à des rudérales (Poa annua, Plantago major) à proximité des pistes et du parking du motocross.

Le **peuplement** végétal comprend des **espèces très communes**. Son **intérêt écologique** reste **limité** en raison des **fortes perturbations anthropiques** qui tendent à « banaliser » le cortège d'espèces. Cet habitat peut être attractif pour les insectes comme source de pollen et nectar. Par ailleurs le Lézard des murailles, espèce protégée, semble utiliser cet espace pour la chasse (uniquement).

Cet habitat compose l'essentiel des surfaces végétalisées dans l'emprise directe du projet.

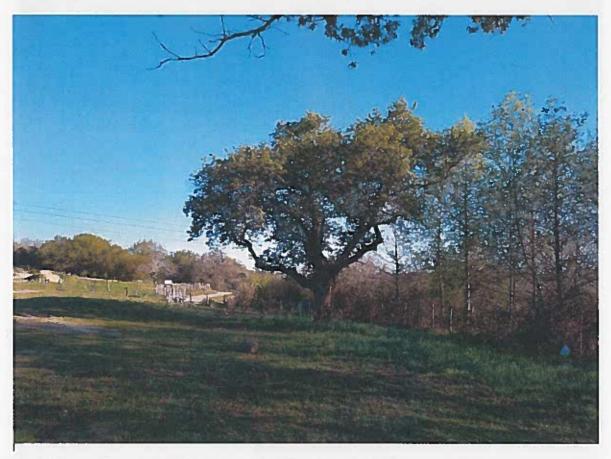


Photo 1 : prairie rudéralisée et grand chêne au sein de la zone d'étude



Végétation des dépressions humides

Description	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Cahiers d'habitats	
Végétation des dépressions humides	E3.44	37.24	Non concerné	

À la faveur de dépressions (ornières et replats) se développe une **végétation humide**, dominée par des joncs (Juncus bufonius, Juncus effusus, Juncus articulatus), laîches (Carex flacca, Carex pendula) et d'autres espèces hygrophiles (Veronica beccabunga).

Ces dépressions ont une faible valeur patrimoniale intrinsèque en raison de leur caractère dégradé. Elles pourraient être cependant utilisées comme abreuvoir par la faune (insectes et oiseaux en particulier) et accueillir des pontes d'amphibiens (ce qui n'a pas pu être confirmé sur le terrain).

Ces espaces constituent des zones humides. Les surfaces représentées par cet habitat sont



Photo 2 : dépression humide au sein de la zone d'étude (hors emprise du projet)

cependant très faibles (180 m² au total pour les deux zones identifiées dans la zone d'étude) et l'habitat est fortement dégradé par le passage de véhicules.

La zone occupée par une végétation hygrophile en limite de l'emprise du futur poste électrique ne représente qu'une surface de 67 m². À noter que le diagnostic pédologique de reconnaissance de zone humide réalisé démontre, en application de la note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides, que le site n'est pas en zone humide. Cette surface étant de plus inférieure à 0,1 ha, les d'éventuels travaux de remblaiement ou



d'assèchement de cette zone ne seront pas soumis à la règlementation nationale sur les zones humides⁵.

Pour rappel, cette zone est fréquemment empruntée par les engins du motocross.

~ Fruticées atlantiques

Description	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Cahiers d'habitats
Fruticées atlantiques	F3.13	31.83	Non concerné

Cet habitat correspond à des faciès buissonnants, de composition variable, occupant des lisières forestières, des sous-bois clairs, des bordures de parcelles ou des zones délaissées.

Les espèces végétales qui composent cet habitat sont des **taxons très communs** en zone atlantique (Crataegus monogyna, Frangula alnus, Rubus spp., Salix atrocinerea, Ulex europaeus).

Espaces peu pénétrables, ces zones constituent des **abris potentiels pour de nombreuses espèces**. Parfois linéaires ils peuvent constituer des corridors de déplacement pour la faune, contribuant ainsi à la bonne connectivité écologique du secteur.

Cet habitat n'est pas représenté dans l'emprise directe du projet.

~ Plantations d'arbres exotiques

Description	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Cahiers d'habitats
Plantations d'arbres exotiques	G1.C4	83.325	Non concerné

Une grande partie de la zone d'étude est plantée de Tulipiers de Virginie (Liriodendron tulipifera L.). On retrouve également quelques chênes exotiques (Quercus rubra L.). Ces boisements artificiels comportent un sous-bois homogène au sein duquel dominent la Fougère aigle (Pteridium aquilinum) et l'Ajonc (Ulex europaeus).

Malgré le caractère artificiel du boisement, ces arbres peuvent accueillir une **avifaune diversifiée** qui peut y nicher ou s'y abriter. Les grands mammifères (sanglier ou chevreuil) peuvent également fréquenter ces boisements.

Cet habitat n'est représenté qu'à la marge des emprises de projet et ne sera pas impacté du fait du balisage du chantier demandé par Enedis.

5

⁵ « Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement », R. 214-1 Code de l'environnement (Modifié par Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 - art. 3), rubrique 3.3.1.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais.



Photo 3 : sous-bois des plantations de Tulipiers de Virginie

~ Lande acidophile à Molinie

Description	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Cahiers d'habitats
Lande acidophile à Molinie	F4.13	31.13	Non concerné

Certaines zones ouvertes situées sous la ligne électrique voient se développer une lande acidiphile. Cet habitat est favorisé par l'entretien régulier du layon de la ligne électrique, lequel empêche le reboisement spontané de cette lande. Dans la zone d'étude, la lande revêt un caractère mésohygrophile. Des faciès plus humides pourraient cependant être présents en bas de versant, correspondant à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire « Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix » (4020).

Cet habitat, traditionnellement exploité par le pâturage et la fauche, dépend ici des broyages effectués pour l'entretien régulier du layon de la ligne électrique. C'est un état passablement dégradé de la lande acidiphile atlantique qui est ici représenté, comme en témoigne la dominance de la Molinie (Molinia caerulea). Il présente cependant un intérêt potentiel pour l'avifaune (le Busard Saint-Martin ou la Fauvette Pitchou pour la reproduction, et bien d'autre espèces comme zone de chasse). Les faciès humides, à rechercher à proximité de la zone d'étude, sont cependant ceux qui présentent les plus grandes potentialités écologiques.



Cet habitat n'est pas représenté dans l'emprise directe du projet.

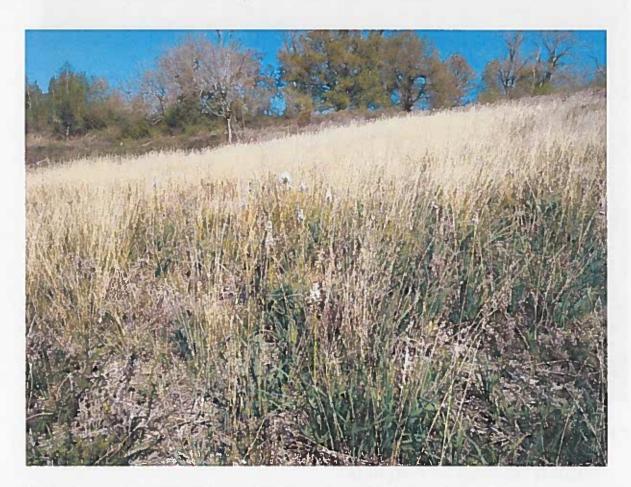


Photo 4 : lande acidophile présente au nord-ouest de la zone d'étude

Prairie de fauche atlantique

Description	Code Corine Biotope	Code EUNIS	Cahiers d'habitats
Prairie de fauche atlantique	E2.21	38.21	Non concerné

Sur les secteurs régulièrement fauchés, et probablement amendés, se développe une végétation prairiale acidocline. Ces prairies abritent quelques espèces landicoles (Calluna vulgaris, Asphodelus albus) qui attestent du lien dynamique qu'elles entretiennent avec les landes acidophiles atlantiques. Ces prairies sont localement dominées par la Fougère aigle qui forment une sur-strate dense.

L'intérêt biologique de cet habitat est principalement lié au contexte bocager, les zones d'interface entre milieux prairiaux et forestiers ou arbustifs sont en effet des **espaces fréquentés par de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes**.

Cet habitat n'est pas représenté dans l'emprise directe du projet.

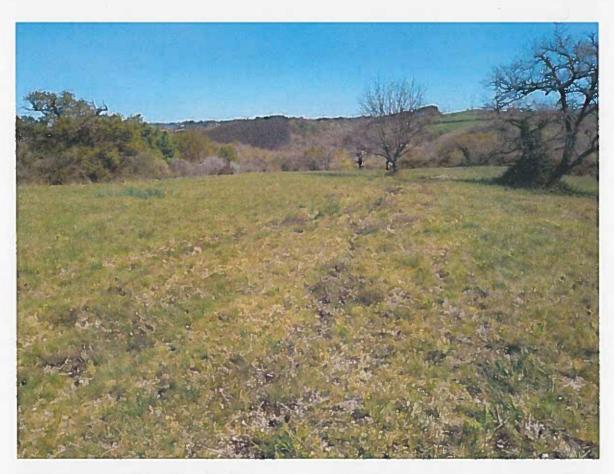


Photo 5 : prairie et fourrés atlantiques

~ Chênaie acidophile

Description	Code Corine	Code EUNIS	Cahiers d'habitats
Chênaie acidophile	G1.86	41.56	Non concerné

Le peuplement forestier climacique dominant autour de la zone d'étude est constitué par une chênaie acidiphile. Ce peuplement est dominé par le Chêne pédonculé (Quercus robur) avec une sous-strate diversifiée (Ruscus aculeatus, Frangula alnus, Hedera helix, Carex sylvatica, Blechnum spicant). Le peuplement comprend localement du Chêne tauzin (Quercus pyrenaica), espèce à caractère pionnier qui tend à s'effacer avec la domination progressive du Chêne pédonculé.

Les états pionniers de ce boisement, dominés par le Chêne tauzin, pourraient être rattachés à l'habitat d'intérêt communautaire « Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica » (9230). Ce pourrait être le cas de boisements situés à proximité de la zone d'étude.

Cet habitat n'est pas représenté dans l'emprise directe du projet.



~ Surfaces artificielles

Description	Code Corine	Code EUNIS	Cahiers d'habitats
Surfaces artificielles	J4	87.2	Non concerné

Cet habitat comprend les **surfaces très artificialisées**, fortement piétinées ou roulées, et sur lesquelles la couverture végétale est très faible.

Cet habitat constitue l'essentiel des surfaces sans végétation présentes dans l'emprise du projet.

Arbres isolés

Quelques grands chênes isolés sont présents au sein des espaces ouverts du parcours de motocross. Ces arbres constituent des infrastructures écologiques **favorables à la faune**.

En particulier, ces arbres peuvent comporter des cavités favorables aux chiroptères et abriter des espèces animales.

Deux de ces grands arbres sont présents dans l'emprise du projet. **Enedis a prévu de les conserver** et a réalisé l'implantation de son projet autour de ces arbres.

Les habitats naturels présents au niveau de la zone d'étude sont communs en France continentale sous influence atlantique. Les habitats fortement anthropisés (plantations, prairie rudéralisée, surfaces artificialisées) ne représentent aucun enjeu particulier. Les habitats à caractère naturel (chênaie, prairies et grands arbres isolés) sont ici relativement bien conservés et présentent des potentialisés importantes pour la faune ; ils constituent un enjeu modéré. Les habitats humides, enfin, malgré leur caractère plus ou moins dégradé, constituent un enjeu modéré.

Au niveau des emprises du projet, les habitats présents ne présentent aucun enjeu faunistique et floristique.



2.3. Flore

Lors des inventaires, 81 taxons végétaux ont été recensés au niveau de la zone d'étude. Parmi ces espèces, 10 sont indicatrices de zone humides⁶ et 2 sont déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF d'Aquitaine⁷. Aucune espèce protégée n'a été inventoriée. La conservation des espèces végétales constitue un enjeu faible au regard du projet.

Deux taxons sont des espèces exotiques identifiées comme très envahissantes en Aquitaine⁸: le Baccharis à feuilles d'Halimione (Baccharis halimifolia) et l'Herbe de la pampa (Cortaderia selloana). Ces espèces ne forment pas de peuplement important sur le site, elles pourraient cependant s'étendre à la faveur de travaux d'aménagement ou de coupes forestières. Leur contrôle représente un enjeu modéré sur la zone d'étude.

Tableau 2 : espèces végétales inventoriées (N. tax. : numéro taxonomique BDTFX ; ZH : espèce déterminante zone humide ; ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF Aquitaine ; PEE : Plante exotique envahissante)

Espèce	Nom commun	N. Tax		ZNIEFF	PEE
			7H	7	2
Achillea millefolium L.	Sourcils-de-Vénus	8527			
Agrostis capillaris L.	Agrostide capillaire	8553			
Ajuga reptans L.	Consyre moyenne	3519			
Anthoxanthum odoratum L.	Flouve odorante	8622			
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Fenasse	8654			
Asphodelus albus Mill.	Bâton royal	8684			
Athyrium filix-femina (L.) Roth	Polypode femelle	7466			
Baccharis halimifolia L.	Baccharis à feuilles d'Halimione	487			1
Bellis perennis L.	Pâquerette	493			
Betonica officinalis L.	Épiaire officinale	30386			
Blechnum spicant (L.) Roth	Blechne	7367			
Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult.	Brachypode des rochers	6673			
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.	Brome des bois	6674			

⁶ « Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement », consulté le 24 avril 2018.

NOX - mai 18- page 14 / 20

⁷ CSRPN – groupe de travail ZNIEFF – sous-groupe flore, Liste des espèces végétales déterminantes de l'inventaire ZNIEFF de la Région Aquitaine, Réunion du 29/03/07

⁸ Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et DREAL Nouvelle-Aquitaine, « Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine », 2016.



Calluna vulgaris (L.) Hull	Callune	2651			
Carex caryophyllea Latourr.	Laîche du printemps	5874			
Carex flacca Schreb.	Langue-de-pic	5905			
Carex pendula Huds.	Laîche pendante	5958	h		
Carex sylvatica Huds.	Laîche des bois	30451			
Centaurea nigra L.	Centaurée noire	606			
Clematis vitalba L.	Herbe aux gueux	4436			
Cornus sanguinea L.	Sanguine	30056			
Cortaderia selloana (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Roseau à plumes	6742			1
Corylus avellana L.	Avelinier	1329		10	
Crataegus monogyna Jacq.	Bois de mai	4721			
Crepis capillaris (L.) Wallr.	Crépis à tiges capillaires	716			
Dactylis glomerata L.	Pied-de-poule	6754	10-11	100	
Daucus carota L.	Daucus carotte	151			
Dipsacus fullonum L.	Cardère sauvage	2584			
Erica ciliaris Loefl. ex L.	Bruyère ciliée	2656	-		
Erica vagans L.	Bruyère vagabonde	2663	100	1	1
Erigeron annuus (L.) Desf.	Vergerette annuelle	9945		7	1
Eupatorium cannabinum L.	Eupatoire chanverine	786	h		i ka
Festuca ovina L.	Fétuque ovine	10063		100	
Frangula alnus Mill.	Bourdaine	30129	h		
Fraxinus excelsior L.	Frêne commun	30131			
Geranium robertianum L.	Herbe à Robert	3435	1782		
Hedera helix L.	Herbe de saint Jean	329			
Holcus lanatus L.	Blanchard	6947			1
Hypericum androsaemum L.	Millepertuis Androsème	3470	h		
Hypochaeris radicata L.	Porcelle enracinée	967		-	
Juncus articulatus L.	Jonc à fruits brillants	6131			T
Juncus bufonius L.	Jonc des crapauds	6134	h	100	1
Juncus effusus L.	Jone diffus	6139	h		
Lathyrus linifolius (Reichard) Bässler	Gesse à feuilles de Lin	12407			
Leucanthemum vulgare Lam.	Leucanthème commun	1047	700	1	311
Linum usitatissimum L.	Lin cultivé	3773			
Liriodendron tulipifera L.	Arbre aux lis	3797			
Lotus corniculatus L.	Sabot-de-la-mariée	2988	1000		
Luzula campestris (L.) DC.	Luzule champêtre	6170			
Matricaria discoidea DC.	Matricaire discoïde	1060			
Molinia caerulea (L.) Moench	Molinie bleue	7010	h		112
Plantago lanceolata L.	Herbe aux cinq coutures	4094			1
Plantago major L.	Plantain à bouquet	4096			
Poa annua L.	Pâturin annuel	7075			
Poa pratensis L.	Pâturin annuel	7095		1	
Polygala serpyllifolia Hosé	Polygala à feuilles de serpolet	4206			
Polypodium cambricum L.	Polypode austral	30294		127	
Potentilla erecta (L.) Rusch.	Potentille Tormentille	13466			-
A STATE OF THE STA	the state of the s		11150		+
Potentilla reptans L.	Potentille rampante	4818			

Pteridium aquilinum (L.) Kuhn	Porte-aigle	30303			
Quercus pyrenaica Willd.	Chêne des Pyrénées	3294			
Quercus robur L.	Gravelin	30308			
Quercus rubra L.	Chêne rouge d'Amérique	3296	4		
Ranunculus repens L.	Renoncule rampante	4561	h		
Ranunculus tuberosus Lapeyr.	Renoncule tubéreuse	4578			
Rubus ulmifolius Schott	Ronce à feuilles d'Orme	4969			
Ruscus aculeatus L.	Buis piquant	6367			
Salix atrocinerea Brot.	Saule à feuilles d'Olivier	5140	h		
Silene latifolia subsp. alba (Mill.) Greuter & Burdet	Silène des prés	2218			
Stachys sylvatica L.	Ortie à crapauds	3697			
Taraxacum officinale F.H.Wigg.	Pissenlit	29903			
Tractema umbellata (Ramond) Speta	Scille en ombelle	37893			
Tragopogon pratensis L.	Salsifis des prés	14813			
Trifolium pratense L.	Trèfle violet	14832			
Trifolium repens L.	Trèfle de Hollande	14834		3	
Ulex europaeus L.	Landier	14869			
Ulex gallii Planch.	Ajonc de Le Gall	30416		1	
Veronica beccabunga L.	Véronique des ruisseaux	30422	h		
Veronica chamaedrys L.	Fausse Germandrée	30423			
Vicia sepium L.	Vesce des haies	3266			
Viola riviniana Rchb.	Violette de Rivinus	14920	-		1016

2.4. Faune

Les inventaires ont permis de recenser 15 espèces d'oiseaux, 5 arthropodes, 1 mammifère et 1 reptile sur la zone d'étude.

Parmi les oiseaux, 12 espèces sont protégées au niveau national, les 3 autres espèces étant chassables en France. Parmi les espèces protégées, 2 espèces, le Serin cini et le Verdier d'Europe, sont identifiées comme vulnérables sur la liste rouge des espèces menacées en France. Par ailleurs, 1 espèce, le Milan noir, fait l'objet d'une protection spéciale au titre de la directive européenne « Oiseaux ». Le Milan noir a été aperçu en vol mais ne semble pas nicher à proximité de la zone d'étude. Le Serin cini et le Verdier d'Europe pourraient en revanche se reproduire dans les boisements entourant la zone d'étude (hors emprises projet). L'enjeu représenté par ces deux espèces est jugé modéré au regard du projet.

Les **insectes** recensés représentent des espèces communes dont la conservation ne représente **aucun enjeu** particulier sur la zone d'étude.

De même, le sanglier, ne représente aucun enjeu particulier.



Le Lézard des murailles, dont un individu a été aperçu dans les emprises du projet, pourrait utiliser les talus en bordure du motocross pour se reproduire (hors emprises du projet). Cette espèce est protégée au titre des individus et de leur habitat. La population semble cependant peu importante dans la zone d'étude, et, en tout état de cause, centrée sur des habitats plus favorables en périphérie de la zone d'étude. L'enjeu représenté par cette espèce au regard du projet est donc faible.

Tableau 3 : espèces animales inventoriées (en gris, données 2017)

Espèce	Nom commun	Cotation LR France ⁹	Communautaire ¹⁰	Protection nationale ¹¹
		Oiseaux		
Motacilla alba	Bergeronnette grise	LC		Art. 3
Buteo buteo	Buse variable	LC		Art. 3
Corvus corone	Corneille noire	LC	Dir. Oiseaux Annexe	
Garrulus glandarius	Geai des chênes	LC	Dir. Oiseaux Annexe	
Turdus merula	Merle noir	LC	Dir. Oiseaux Annexe	
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC		Art. 3
Parus major	Mésange charbonnière	LC		Art. 3
Passer domesticus	Moineau domestique	LC		Art. 3
Serinus serinus	Serin cini	VU		Art. 3
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	LC		Art. 3
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	VU		Art. 3
Milvus migrans	Milan noir	LC	Dir. Oiseaux Annexe	Art. 3
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC		Art. 3
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	LC		Art. 3
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	rc		Art. 3

⁹ UICN France et al., La Liste rouge des espèces menacées en France - Oiseaux de France métropolitaine (Paris, 2016), https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf. ¹⁰ « Directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages » (1979).

NOX - mai 18- page 17 / 20

¹¹ « Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection » (2009); « Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection » (2007).



		Arthropode	S	
Pieris rapae	Pieride de la rave	LC		
Pararge aegeria	Tircis	LC		
Colias crocea	Soucis	LC		
Maniola jurtina	Myrtil	LC		
		Mammifère	S	
Sus scrofa	Sanglier	LC		
		Reptiles		
Podarcis muralis	Lezard des murailles	LC		Art. 2



Synthèse et conclusion

Les inventaires ont permis de caractériser les habitats naturels, les principales espèces en présence et d'identifier les potentialisés biologiques du site.

La zone d'étude, caractérisée par une forte artificialisation des milieux, s'inscrit dans un contexte forestier et agropastoral préservé. Les habitats situés en marge des différents aménagements et zones perturbés sont dans un bon état de conservation et présentent des potentialités biologiques importantes. Le climat océanique et le sol argileux permettent localement le développement d'une flore hygrophile mais celle-ci est très dégradée dans l'emprise du parcours de motocross. Au vu des surfaces concernées (180 m² dont 67 m² en limite de l'emprise du projet) et du diagnostic pédologique réalisé, les éventuels travaux de remblaiement ne sont pas concernés par la règlementation nationale sur les zones humides.

Les potentialisés biologiques de la lande acidophile à Molinie, hors emprise du projet, doit être ici soulignée : cet espace est ici relativement dégradé mais pourrait, par la mise en place d'une gestion conservatoire, retrouver toute sa typicité et accueillir des espèces patrimoniales.

Le cortège végétal comprend des espèces communes et ne représente pas d'enjeu particulier. La présence de deux espèces invasives devra cependant être prise en compte lors des travaux d'aménagement, et ce pour deux raisons. D'une part, les espèces invasives identifiées ne forment pas de grosses populations et peuvent dont aisément être éliminées en profitant de la présence d'engins de chantiers. D'autre part les perturbations du couvert végétal et les mouvements de terres induits par les chantiers sont autant de facteurs déclenchants d'une invasion au niveau local qu'il convient de prévenir.

Les espèces animales présentes sur le site sont relativement communes. La présence de deux espèces d'oiseaux considérés comme vulnérables en France constitue un enjeu notable. Considérant que les populations animales présentes sur la zone d'étude sont régulièrement soumises à un dérangement important (fonctionnement du parcours de motocross), l'impact supplémentaire que représentera la réalisation de travaux d'aménagement peut être jugé faible. À noter qu'une fois en service, le poste ne sera pas une source de gêne (bruit) pour l'avifaune.

Par ailleurs, les **grands arbres** identifiés dans la zone d'étude présentent des potentialités importantes pour de nombreux groupes (chiroptères, insectes coléoptères, oiseaux...) ainsi qu'un intérêt paysager. Les deux arbres identifiés au droit de l'emprise du projet, bien que d'un plus faible intérêt écologique, seront préservés.



Tableau 4 : synthèse des enjeux

Composante	Niveau d'enjeu
Habitats fortement anthropisés	Nul
Habitats naturels en bon état de conservation et grands arbres isolé	s Modéré
Milieux humides	Modéré
Flore invasive	Modéré
Autres espèces végétales	Faible
Oiseaux menacés	Modéré
Lézard des murailles	Faible
Autres espèces animales	Faible

Le tableau ci-dessus présente les différents niveaux d'enjeu à dires d'experts. Il ne s'agit pas de valeur absolue d'enjeu.

